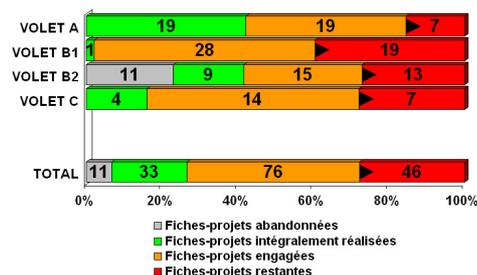


Le bilan Bourgogne du Contrat de Vallée Inondable de la Saône

En quelques chiffres, le Contrat de Vallée Inondable en Bourgogne se traduit par :

- l'engagement de **109 projets**, soit **65,6 %** des projets initialement inscrits au Contrat,
- un montant estimatif de **33,7 millions d'euros** engagés pour la restauration et la préservation de la qualité des eaux et des milieux naturels, la prévention des inondations, la gestion des bords de Saône et la sensibilisation des scolaires,
- **41 communes en Côte-d'Or** et **56 communes en Saône-et-Loire** concernées par ces actions.

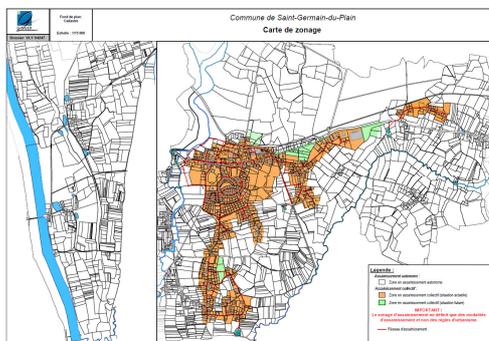


Volet A : Ressource en eau

Les **26 champs captants** du Val de Saône en Bourgogne alimentent plus de **400.000 habitants**. La préservation des ressources en eau s'est traduite durant le contrat par l'engagement de démarches sur **11 champs captants**. Pour préserver la qualité des eaux souterraines, des **études** sont menées afin de mieux connaître les ressources, de définir les bassins d'alimentation des captages et leur vulnérabilité, mais aussi pour identifier les sources de pollution. Certains syndicats des eaux acquièrent des parcelles proches des champs captants pour maîtriser l'occupation des sols en maintenant sur ces terrains des pratiques agricoles adaptées, telles que la prairie (ex : **23 ha** achetés par le Syndicat Saône-Ognon-Vingeanne). Sur les **14 opérations** initialement inscrites au contrat, **12** sont engagées pour un montant d'environ **540.000 euros**.



Volet A : Assainissement



L'assainissement constitue un enjeu majeur pour la restauration de la qualité des eaux superficielles. Parmi les **31 opérations** inscrites au contrat en Bourgogne, **19 opérations** sont entièrement réalisées et **7 opérations** sont engagées, pour un montant global de **21,5 millions d'euros**. Les actions mises en œuvre portent sur la réalisation de zonages et schémas directeurs d'assainissement, la réhabilitation et extension des réseaux de collectes des eaux usées, l'amélioration des performances et la construction de nouvelles stations d'épuration. Les **20 zonages** d'assainissement prévus ont été réalisés. **Sept stations d'épuration** ont été agrandies ou construites, pour une capacité de **12.250 EH** (Equivalents Habitant) et six autres ont été programmées.

La qualité des ressources en eau du Val de Saône représente un enjeu primordial, notamment pour l'alimentation actuelle et future des populations en eau potable. Elle exige une maîtrise de l'occupation des sols et des sources de pollution de toutes origines. Le Contrat a permis une avancée significative dans le traitement des effluents domestiques et il convient de souligner les moyens consentis par les collectivités pour la modernisation de l'assainissement et la préservation des eaux destinées à l'eau potable. Toutefois, des efforts importants restent à fournir pour atteindre le bon état des eaux, notamment pour la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, les nitrates, les métaux lourds et les hydrocarbures.

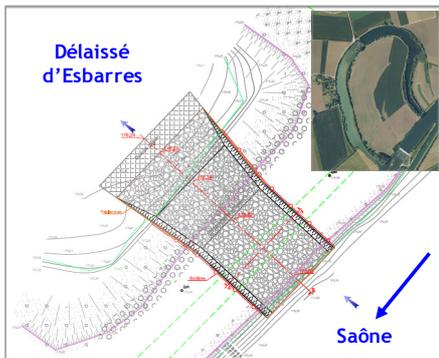
Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux naturels

La restauration et la préservation des milieux naturels représentent un objectif majeur du Val de Saône compte tenu du caractère remarquable de ces milieux et de leur



importance pour le bon fonctionnement hydraulique et biologique de la Saône ainsi que pour préserver les ressources naturelles : autoépuration et filtration des eaux, recharge de la nappe...

Ces milieux peuvent être préservés par une maîtrise de l'occupation des sols par classement en zone naturelle, conventionnement avec les exploitants, maîtrise foncière... (ex : commune d'Ormes : **4 ha** de prairie humide acquis), politique des Conseils généraux en faveur des Espaces Naturels Sensibles, actions des Conservatoires des sites...



D'importants programmes d'études ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France (VNF) sur des annexes aquatiques de la Saône : francs bords en Saône-et-Loire (Montbellet / Uchizy, Farges-les-Mâcon / le Villars, Boyer / Tour-

nus), losne d'Uchizy. D'autres opérations se sont traduites par des études de maîtrise d'œuvre (réhabilitation hydro-écologique du délaissé

d'Esbarres en Côte-d'Or) ou de travaux de restauration (Mare Etienne par la commune de Labergement-les-Auxonne). Les fédérations de pêche de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire ont conduit de nombreuses études préalables à la restauration de frayères à brochet (25 sites). Trois frayères ont fait l'objet de travaux : Trugny en Côte-d'Or, la Truchère et Ormes en Saône-et-Loire.

Parmi les 48 opérations inscrites au contrat pour le volet milieux naturels, 29 opérations ont été engagées ou réalisées (soit 60,4 %), pour un montant de 1 million d'euros.



Les milieux naturels sont complexes et leur fonctionnalité dépend de nombreux facteurs (physique, biologique). Leur restauration nécessite donc des études préalables. Il convient de souligner l'implication de VNF et des fédérations de pêche pour initier et porter des projets. Ce volet s'est parfois traduit par un manque de maîtrise d'ouvrage. Un nouveau programme d'action est donc nécessaire pour poursuivre et renforcer la dynamique initiée. Les opérations engagées contribuent en effet à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'Eau et le Grenelle de l'Environnement.

Volet B2 : Gestion de l'inondabilité et protection des lieux habités

Ce volet reprend majoritairement les actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Saône. Sur 48 opérations inscrites au contrat, 9 opérations sont réalisées et 15 engagées pour 5,6 millions d'euros. Des actions de prévention ont été développées, telles que la mise en place de repères de crue pour maintenir la culture du risque



(15 repères de crue historique de 1840 et 1955 en Côte-d'Or, 18 en Saône-et-Loire) ou l'installation d'un totem de crue à Mâcon. Plusieurs diagnostics de vulnérabilité du bâti aux inondations ont été réalisés dans les communes riveraines.

La gestion des champs d'expansion des crues s'est traduite par la réalisation de cinq études de casiers d'inondation, sur 17 communes et 4.850 ha, dont le secteur de Chalon nord (Saint-Maurice en Rivière, Damerey, Bey, Allériot). Plusieurs études de protection des lieux habités ont été menées en Saône-et-Loire et un projet a débouché sur des travaux d'endiguement sur la commune de Saint-Marcel. Enfin, cinq projets de rehausse routière se sont traduits par des travaux en Saône-et-Loire : Ecuelles, Saint-Marcel, Epervans, Marnay et Lux.

La gestion de l'inondabilité requiert une approche multi-enjeux complexe qui exige une importante concertation avec les acteurs locaux. Les projets s'avèrent souvent coûteux au regard des bénéfices potentiels, ce qui explique en partie le faible nombre de travaux réalisés à l'issue des études préalables qui ont toutefois constitué des éléments de connaissance indispensables.

Volet C : Gestion et mise en valeur de l'axe Saône

Parmi les 25 opérations inscrites au contrat, 18 opérations sont engagées pour un montant supérieur à 5 millions d'euros. Le programme de sensibilisation des scolaires vise à inculquer aux élèves les notions fondamentales leur permettant de mieux comprendre le cycle de l'eau, le fonctionnement des crues et d'appréhender les relations existantes entre les activités humaines et les milieux naturels. Il permet également d'assister les enseignants dans le montage de projets de classe. 36 classes ont déjà bénéficié de ce programme qui se poursuit en 2010.

En matière de gestion des bords de Saône, 36 km de berges ont été restaurés par l'EPAVAL Saône et Doubs dans la Boucle de

Cîteaux en Côte-d'Or et des opérations ponctuelles ont été menées à Epervans et Ouroux-sur-Saône (71).

Une étude opérationnelle portée par VNF en Côte-d'Or de Heuilley-sur-Saône à la boucle de Cîteaux permettra de poursuivre les travaux dans les prochaines années sur 118 km de berges.



La mise en valeur de l'axe Saône implique une gestion globale des bords de Saône dans les départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire et qui devra se poursuivre dans les années à venir. Les classes d'eau, véritable outil de valorisation et de sensibilisation, demande également à être reconduit après 2010.